

LE PATRIMOINE NATUREL de Sainte-Néomaye



SOMMAIRE

Edito du président	2
Présentation de la Communauté de communes	3
Patrimoine naturel du Val de Gâtine	3
Bocage	4
Plaines agricoles	5
Rivières et leurs vallées	6
Bois et Forêts	7
Milieux artificialisés	8
Zones d'intérêt majeur	9
Espèces patrimoniales	13
Actions réalisées sur le territoire	14
Et si on parlait trame verte et bleue	18
Conclusion Générale	19



EDITO DU MAIRE

Au terme d'un soutien de la Région Nouvelle Aquitaine depuis 2020 et d'un partenariat avec les associations environnementales, Deux-Sèvres Nature Environnement (DSNE), le CPIE de Gâtine poitevine (Centre Permanent d'Initiative pour l'Environnement), le Groupe Ornithologique des Deux-Sèvres (GODS) et Prom'Haies, nous avons atteint nos objectifs.

La municipalité a entrepris un plan d'acquisition de terrains en bord de Sèvre, nous remercions les propriétaires qui ont cédé ces terrains. Nous avons ainsi pu entreprendre la réhabilitation de la zone humide près du Pont Neuf. Nous avons aménagé la mare et curé les fossés et avons installé 3 ruches. Nous avons obtenu le label « Havre de Paix pour la Loutre » qui nous a été remis par la SFPEM (Société Française pour l'Etude et la Protection des Mammifères) et DSNE pour la libre évolution d'une partie de ces terrains.

Un chemin de randonnée longe cette zone humide, il est balisé de panneaux pédagogiques. Cet espace est dédié à l'observation de la faune et de la flore mais il n'y est pas permis le pique-nique, susceptible de déranger la faune. Un second terrain, plus en amont, vous permet la pause pique-nique et l'observation du milieu humide. Au départ du Bourg une petite boucle permet de découvrir la faune et la flore locale ainsi que le patrimoine du bourg, la présence d'un escalier sous la voie ferrée donne une véritable originalité à ce parcours, quelques mètres après le bourg vous êtes déjà en pleine nature (pour les personnes à mobilité réduite, partez directement vers le Pont Neuf (en refuge chauves-souris) et faites un aller/retour, ainsi vous éviterez les escaliers).

Un peu plus haut, sur le village, c'est une mare, où le Crapaud sonneur à ventre jaune a été identifié, cet aménagement permet de favoriser la reproduction de cette espèce protégée très rare, préservée par un agriculteur. Sur de nombreux chemins et le long de certaines voies, ce sont des haies qui sont plantées chaque année sur plusieurs kilomètres de linéaires. Aux Fontenelles c'est un verger communal qui a été planté réunissant près de 40 arbres fruitiers qui vous régaleront les fruits de saison. Ce sont de nombreuses sorties qui sont proposées au public par le conseil municipal des jeunes, observation des oiseaux nocturnes, fabrication de nichoirs, découvertes des arbres etc.. (info sur le site internet de la commune). Ce sont des ateliers pédagogiques qui sont réalisés chaque année à l'école (sur la loutre et les pollinisateurs ...).

Notre commune dispose de 3 labels : sa cantine scolaire est labellisée « territoire bio engagée », nous sommes titulaire du label « territoire engagé pour la nature » décerné par l'Office Français de la Biodiversité et nous avons le label « terre saine » commune sans pesticides depuis 2008. De même nos agents techniques pratiquent la gestion différenciée selon les zones, la tonte en mulching, le broyage des végétaux et le paillage. Nous vous souhaitons de belles balades sur notre commune



Roger Largeaud

Maire de Sainte-Néomaye

● PRÉSENTATION DE SAINTE-NÉOMAYE

La commune tire son nom de sainte-Néomadie (Sancta Neomadia en 1224), qui appartenait à une noble famille nommée les Beaussay, alliée à la maison royale. Le nom de la commune arrivera en 1782.

La commune tire son nom de sainte Néomaye, vierge du Ve siècle qui appartenait à une noble famille du Poitou, patronne des bergères.

Le patrimoine culturel néomadien est important (lavoirs, église, Pont-Neuf...) ainsi que son cadre paysager, marqué par un contraste important entre le plateau, dominé par les grandes cultures, et les fonds de vallées de la Sèvre et de l'Hermitain, où les boisements dominent, suite au retrait de l'élevage de la majorité de ces secteurs. Les enveloppes bâties (bourg de Sainte-Néomaye, Fontenelles, Airtip et la Chesnaye) se situent à l'interface de ces deux paysages, caractéristiques du Haut Val de Sèvre. Les enjeux biologiques principaux se situent au niveau des milieux prairiaux comme boisés, concentrés dans les vallées et plusieurs bocages bocagères conservées, ainsi que dans les hameaux et le bourg qui accueillent des cortèges d'espèces intéressants.

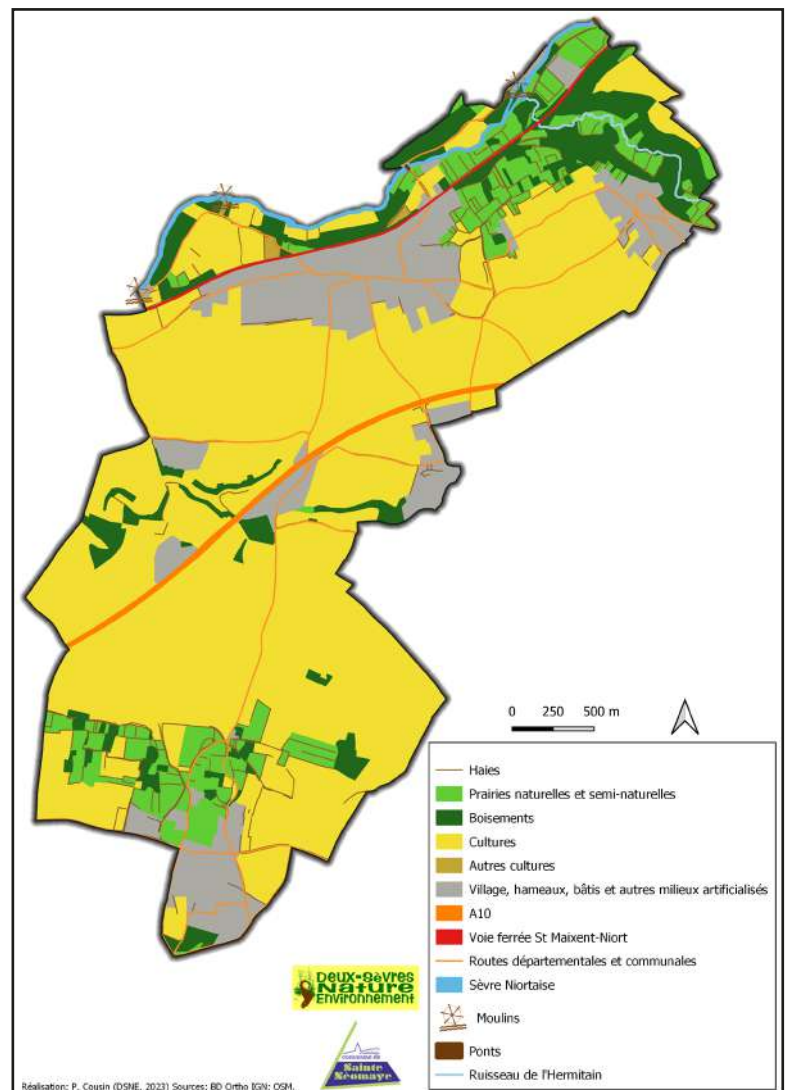
Ce projet « Une vallée, un bourg et des chemins de randonnée, terre d'accueil des pollinisateurs » a, durant 3 années, poursuivi plusieurs objectifs du projet, croisant les enjeux pollinisateurs / trame noire et plus globalement trame verte et bleue :

- Renforcer la préservation des zones humides le long de la Sèvre niortaise par leur étude, acquisition et valorisation
- Développer un verger communal, espace pédagogique et de biodiversité, approprié par les habitants
- Poursuivre la restauration de la trame verte par de nouvelles plantations le long de la voirie municipale
- Accentuer les capacités d'accueil pour la biodiversité sur les espaces verts municipaux et privés du bourg de Sainte-Néomaye
- Développer des actions pédagogiques et participatives complémentaires à ces actions

QUELQUES REPÈRES

- Habitants : 1 400 néomadien(ne)s
- Superficie : 1069 ha
- Altitude : 45 à 140 mètres
- Surfaces : 10,69 km²
 - Agricoles : 799 ha dont 157 ha de prairies
 - Bâties et artificialisées : 155 ha
 - Boisements : 114 ha
 - Dont 13 ha zones humides, 1.7km de Sèvre niortaise et 1.7km du ruisseau de l'Hermitain

Sainte-Néomaye Paysage



LOCALISATION ET RICHESSES BIOLOGIQUES DES ZONES HUMIDES NÉOMADIENNES

Les zones humides constituent des milieux précieux, non seulement par leur richesse biologique, mais aussi par les fonctions essentielles qu'elles assument. En 2012, un inventaire réglementaire communal a été réalisé par un bureau d'études qui a permis de recenser 17,7 hectares sur la commune (1,7%), à 60% en prairies, 24% en boisements et 16% en roselières et marais.

En 2021-22, DSNE a inventorié les 3-5 hectares prioritaires visés par le programme d'acquisition de la commune en y répertoriant les habitats, la flore, les insectes et les Amphibiens. Ces données ont servi à définir les modalités de gestion du site.



PROTÉGER - GÉRER

ACQUISITION ET GESTION DE LA ZONE HUMIDE DU PONT NEUF - LE SONNEUR À VENTRE JAUNE

Mesure phare pour protéger les zones humides, complémentaire au maintien de l'activité d'élevage en fonds de vallée, la commune a acquis près d'un hectare sur 4 parcelles afin de permettre une action opérationnelle pour ce milieu, et le montrer aux habitants.

Suite aux inventaires, il a été décidé qu'après exploitation des peupliers, la parcelle principale serait restaurée pour donner place à une mégaphorbiaie, habitat d'intérêt européen d'un grand enjeu faunistique

Un fossé a été restauré et une mare a été créée, pour diversifier les milieux aquatiques, et donc la biodiversité potentielle du site : Amphibiens, Brochet, Libellules ... seront à suivre ! La partie amont a quant à elle été sanctuarisée (libre évolution) pour laisser une zone de quiétude à la Loutre.

La zone humide des Ouches accueille 1 des 3 dernières populations de Sonneur à ventre jaune du département. Sa gestion a été adaptée en accord avec l'éleveur de la parcelle, pour que le milieu continue à lui être favorable.



SENSIBILISER

« A PAS DE LOUTRE »

A pas de Loutre est un sentier pédagogique balisé par une empreinte de Loutre, elle guidera les visiteurs au fil de l'eau à la découverte des secrets murmurés par les vieilles pierres de la commune.

La Loutre d'Europe, *Lutra lutra* de son joli nom latin, invite à mettre nos sens en éveil. Dans la pénombre des feuilles de Frênes, Noisetiers et Chênes affûtons notre regard, l'oreille alerte percevons les chants des boules de plumes aux sommets des arbres. Laissons le vent et l'eau parcourir votre peau, et le soleil réchauffer votre visage.

Ce sentier pédagogique de 4,2 km vient mettre en valeur le patrimoine naturel de la commune. Ponctué de 6 points d'intérêts, il met en lumière les actions entreprises par la commune en faveur de la biodiversité locale.





BOCAGE

Sur la commune le bocage est assez minoritaire. On retrouve un paysage bocager principalement au niveau de la grande Métairie au nord de Chesnaye et dans le secteur des Ouches et Bons journaux au nord-est de Sainte-Néomaye.

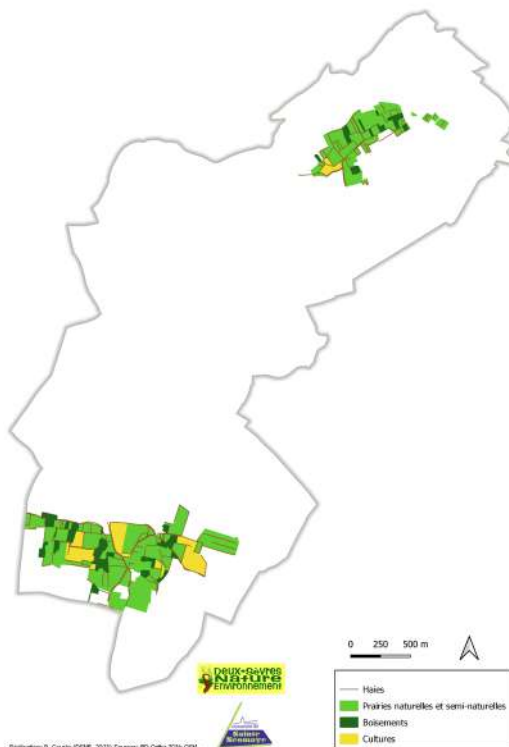
Le bocage est un éco-complexe d'habitats constitué principalement de prairies et petites cultures délimitées par un réseau de haies denses. Des mares, étangs et petits boisements ponctuent généralement ce paysage.

Au sein de la commune ces secteurs sont majoritairement formés de prairies mésophiles, de quelques prairies humides et d'un réseau de haies relativement denses et bien préservées. Ces haies comportent par ailleurs un certain nombre d'arbres têtards, patrimoine paysager, biologique et énergétique, à conserver. Quelques cultures sont également présentes, de même que des bosquets sur le bocage de la Grande Métairie. Les mares sont quant à elles rares sur les deux secteurs (6 seulement sur la commune).

Au sein de ces petits secteurs bocagers de Sainte-Néomaye, il est notamment possible d'observer une belle diversité de papillons liés aux milieux prairiaux, haies, lisières. L'Azuré des Nerpruns, petit papillon bleu clair commun de ces milieux, en fait partie virevoltant d'une haie à l'autre par exemple dans le secteur des Ouches. Au bord des haies, le Cerfeuil des bois, le Geranium luisant ou encore la Stellaire

holostée font partie des plantes très communes et incontournables de cette trame. Nombreux oiseaux affectionnent ces éco-complexes bocagers comme par exemple la Tourterelle des Bois, la Huppe fasciée, la Fauvette à tête noire... Au sein des quelques mares et sources des secteurs bocagers de Sainte-Néomaye, le petit Triton palmé est souvent présent mais aussi plus rarement le Triton marbré, voire le très rare Sonneur à ventre jaune au lieu-dit des Ouches !

La maintien de cette trame est très liée au maintien de l'élevage extensif permettant de conserver des cortèges riches et diversifiés de faune et de flore. Ces zones bocagères forment des petits réservoirs de biodiversité, qui avec la vallée de la Sèvre Niortaise, concentrent les principaux enjeux de biodiversité de la commune.



Realisateur: P. Coulin (DSNE, 2023) Sources: BD Carthage-S2M; IGN.



TOURTERELLE DES BOIS

Cette Tourterelle au plumage écaillé de brun et noir reste généralement à l'abri dans les haies moyenne. Elle se détecte toutefois facilement par son long roucoulement en période nuptiale !



AZURÉ DES NERPRUNS

L'Azuré des Nerpruns : Ce petit azuré à couleur bleu clair affectionne les haies et lisières où il pond sur divers arbustes comme le Cornouiller sanguin ou encore le Fusain d'Europe.



COULEUVRE VERTE ET JAUNE

Cette très grande couleuvre pouvant atteindre 1m70 présente une coloration noire ou vert foncé avec des taches jaunes ou blancs sales. Elle affectionne les milieux bocagers, surtout les lisières et broussailles sèches. Inquiétée, elle peut faire face à un « agresseur » mais pas de panique, comme toutes les couleuvres, elle n'est pas venimeuse et s'enfuira avant de vous croiser !



TRITON PALMÉ

Ce petit triton n'excédant pas plus de 9,5 cm possède une queue tronquée à son extrémité et terminée par un filament en phase nuptiale. Cette espèce est relativement ubiquiste mais l'éco-complexe bocager lui est très favorable.



CRÉATION D'UN VERGER COMMUNAL

Sur les deux années du projet, nous avons planté un verger communal au lieu-dit Les Fontenelles, sur une parcelle en prairie en bordure du nouveau lotissement.

Ce verger est constitué de 2 lignes de 22 arbres soit 44 plants fruitiers de différentes espèces :

- 9 pommiers,
- 8 amandiers,
- 7 pruniers,
- 6 cerisiers,
- 5 poiriers,
- 4 noyers,
- 2 cognassiers,
- 2 figuiers et 1 néflier.



Ce verger, ouvert aux habitants, permettra à la fois la découverte de ces variétés de fruits dans le cadre d'un usage partagé (récolte parcimonieuse) mais aussi la reconstitution d'habitat écologique en voie de raréfaction et d'un élément paysager traditionnel de nos campagnes.

PROTÉGER - GÉRER

PLANTATIONS DE NOUVELLES HAIES CHAMPÊTRES

Les haies champêtres, on le sait, sont source de multiples fonctionnalités. Elles protègent nos sols, purifient l'eau et améliorent son stockage en profondeur, régulent notre climat en captant du carbone et en augmentant les précipitations. De plus, elles limitent le dessèchement des cultures grâce à l'effet brise-vent, produisent une énergie renouvelable et locale tout en abritant une faune variée.

1 200 m ont donc été plantés ces deux dernières années sur des parcelles communales et des accotements publics. Espérons que les agriculteurs de la commune rejoindront bientôt cette dynamique pour reconstituer des paysages à la fois équilibrés et productifs.



SENSIBILISER

BALADES ANIMÉES À LA DÉCOUVERTE DU BOCAGE

Sainte-Néomaye possède encore des secteurs de campagne où l'arbre à garder toute sa place et sa beauté. Les habitants ont pu se les réapproprier au cours de deux sorties organisées sur les côteaux de la Sèvre et dans le bocage de La Chesnaye.

Au menu, reconnaissance des espèces d'arbres et d'arbustes, anecdotes sur leurs propriétés, leurs comportements et les méthodes simples pour les multiplier. Mais aussi observations printanières des animaux qui s'y épanouissent (Pic épeiche, Lézard des murailles, papillons et pollinisateurs...) et échanges autour des techniques d'entretien et de gestion du bois de chauffage.

Comme quoi, l'exploitation n'est pas incompatible avec un environnement riche lorsqu'elle est raisonnée...





© J. Boinot

VILLES, VILLAGES et autres milieux anthropisés

Cette trame comprend le village de Sainte-Néomaye et les hameaux de la Chesnaye, d'Aiript, des Fontenelles et du Ricou. Les réseaux de transport en font également partie, avec les réseaux routier et ferroviaire dont l'autoroute A10.

La trame urbaine paraît de premier abord hostile à une grande part de la biodiversité au regard de la densité d'Homo sapiens : faible disponibilité en habitat naturel (notamment dans le bâti), fragmentation (clôtures, routes), fort dérangement (lumière, bruit...)... Néanmoins, la présence d'espaces verts, de jardins, de bandes enherbées, de bosquets, de points d'eau sont autant de milieux qui peuvent accueillir de très nombreuses espèces, qu'on ne retrouve parfois plus ou dans des effectifs bien moindres en campagne (moineaux, hirondelles, pie...).

Ces espaces accueillent principalement des espèces généralistes et certaines plus exigeantes. Cela n'est valable que si la disponibilité en milieux favorables et leur gestion est favorable à la biodiversité avec notamment la mise en place d'une gestion tardive des milieux herbacés, la plantation d'essences locales (aux dépens d'espèces exotiques), la gestion adaptée des haies et arbres...

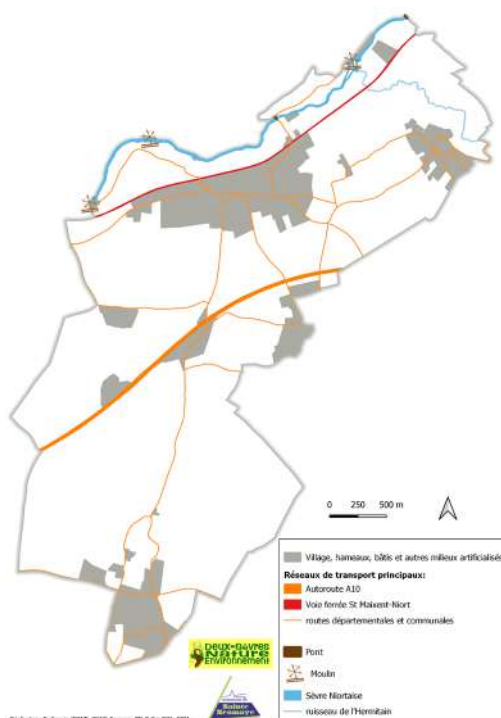
Dans Sainte-Néomaye et les hameaux alentours, il n'est pas rare d'observer quelques espèces de papillons dans les jardins et potagers comme le Machaon pondant ses œufs sur une grande diversité d'ombellifères (Carotte sauvage, Panais sauvage etc.). Dans les pelouses des jardins tondus peu fréquemment, il est généralement possible de voir bon nombre de pollinisateurs, de même que quelques criquets en août-septembre. A contrario, des gazons entretenus accueilleront des oiseaux appréciant les milieux ras pour chasser : Huppe fasciée, Pic vert, Merle noir... Une mixité de régime de tontes est à privilégier !

Le Lierre présent sur les murs ou les arbres des jardins est quant à lui une source de

nourriture non négligeable pour les butineurs au cours de l'automne et pour la nidification de nombreux oiseaux comme le Pigeon ramier.

Le patrimoine bâti, surtout ancien (vieux murs, ponts, églises, fermes...) accueillent des cortèges spécifiques de faune et de flore. On retrouve par exemple un nombre important de fougères sur les vieux murs calcaires, avec par exemple la Cétérach officinale à Chesnaye. La Pariétaire de Judée et la Cymbalaire des murs sont aussi fréquentes. Le Lézard des murailles affectionne aussi ces espaces. Les granges et saillies des maisons sont appréciés des oiseaux comme l'Hirondelle rustique, le Moineau domestique, le Rougequeue noir ou encore le Martinet noir, tous présents sur la commune.

Les Lavoirs se révèlent être aussi d'un bel intérêt pour la biodiversité, où fougères et mousses s'y établissent de même que la Salamandre tachetée pour son développement larvaire, comme au lavoir de la Chesnaye.



Réalisation : F. Ozon (DSNE, 2022) Sources : BD Carthage IGN, IGN



© S. Girault

HIRONDELLE RUSTIQUE

L'hirondelle rustique affectionne les constructions agricoles et saillis des maisons des fermes et villages de campagnes pour construire son nid comme à Sainte-Néomaye et ses hameaux. La présence de terres agricoles de zones humides à proximité de son nid lui est également indispensable.



© F. Doré

LARVE DE SALAMANDRE TACHETÉE

A la différence des adultes, terrestres, les larves des Salamandres tachetées sont aquatiques. Elles se différencient des larves de tritons par la présence de taches jaunes claires à la base des pattes sur la face supérieure.



© DSNE

CÉTÉRACH OFFICINAL

Cette fougère couverte d'écaillés linéaires roussâtres sur sa face inférieure apprécie les murs et rochers relativement chauds et ensoleillés.



© F. Doré

FLAMBÉ

Ce grand papillon, présentant deux générations d'adultes entre avril et septembre, apprécie les jardins et vergers non traités où il pondra sur les Pommiers, Poiriers, Prunelliers etc.

INVENTORIER

OÙ SONT NOS HIRONDELLES ?

Des habitants volontaires se sont investis dans un inventaire participatif des colonies d'hirondelle de la commune. Après être formés à la reconnaissance des différents espèces des Deux-Sèvres, les participants ont été initiés à l'utilisation du site «www.nature79.org» et à l'application «Naturalist» afin qu'ils transmettent leurs précieuses observations.

Nous avons pu ainsi améliorer nos connaissances des populations d'hirondelles du secteur pour ensuite mieux agir pour la conservation de ces oiseaux en fort déclin depuis plusieurs décennies. Merci à tous les engagés qui rendent cela possible.



PROTÉGER - GÉRER

ESPACES COMMUNAUX ET BIODIVERSITÉ COMMUNE

En lien avec les orientations de la Municipalité dans le programme Terre Saine, l'équipe technique municipale a réalisé de nombreuses actions : arrêt des pesticides avant les obligations réglementaires, préservation des murs de pierre sèche à La Chênaie, nombreuses plantations, pratique de la fauche tardive par endroits, économies d'eau ...



SENSIBILISER

DES ANIMATIONS NATURE PROPOSÉES PAR LE CONSEIL MUNICIPAL DES JEUNES



Le CPIE a animé deux temps de réunions participatives avec le CMJ avec pour objectif de proposer des temps d'animations nature ouvertes à tous les habitants de Sainte-Néomaye. Après une animation sur les pollinisateurs en 2021, le groupe de jeunes élus s'est entendu pour proposer les thématiques suivantes : « traces et indices » en 2022 et « Accueillir la faune sauvage » en 2023. Encadrées par un éducateur à l'environnement du CPIE les participants ont pu redécouvrir leur commune.

PROGRAMME SCOLAIRE POLLINISATEURS



Après un 1er cycle passé sur la Loutre, DSNE est intervenue dans l'école de Sainte-Néomaye sur le thème central des pollinisateurs. Avec une progression pédagogique et en lien avec le programme scolaire, 5 séances ont été animées en 2022/23. Après un recueil de représentations initiales et la représentation d'un écrin de biodiversité par une sortie dans une prairie, un peu classification animale a permis de préciser qui sont les pollinisateurs puis en fin d'année, une action concrète de terrain sera menée.

LA NUIT DE LA CHOUETTE



Le GODS a organisé le 25 février 2022 une soirée spéciale rapaces nocturnes à l'occasion de l'événement national «La nuit de la chouette». 40 habitants de la commune ont assisté à une présentation des espèces du département, de leurs modes de vie et de leurs remarquables caractéristiques physiques. La soirée s'est poursuivie par une sortie nocturne à la rencontre des chouettes et hiboux de la commune. Des chants ont été diffusés (technique autorisée seulement pour les ornithologues professionnels) afin d'obtenir une réponse des oiseaux et ainsi mieux connaître les espèces présentes dans la commune.



© Jérôme Boinot

● PLAINES AGRICOLES

La plaine agricole de Sainte-Néomaye se caractérise par des grandes cultures agricoles situées sur une vaste étendue de plaine calcaire à faible relief, favorable à cette activité.

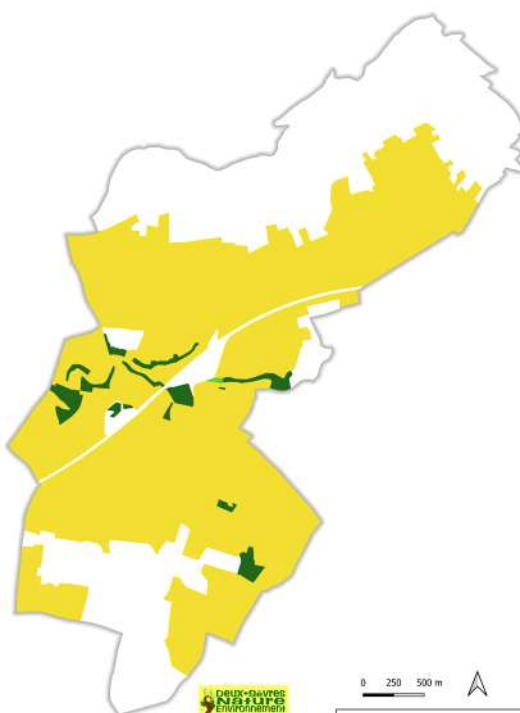
Elle couvre une grande partie du territoire de la commune. Les cultures présentes sont principalement des cultures d'hiver (colza et céréales d'hiver principalement) c'est-à-dire récoltés à la fin du printemps. Ces champs sont entrecoupés de quelques routes et de l'A10. Deux petites vallées traversent cette plaine : la vallée de l'Eclette et vallée d'Aiript constituées principalement de cultures et bordées de quelques boisements.

Cette trame est, l'échelle des habitats naturels et du paysage, souvent peu favorable à une forte diversité faunistique et floristique. D'autant plus que l'activité agricole s'est fortement intensifiée depuis la deuxième moitié du 20ème siècle avec une intensification de l'agriculture se traduisant par une dégradation de cette trame déjà peu favorable à la biodiversité.

Néanmoins, ce paysage de plaine reste toutefois très important pour certaines espèces spécialisées comme certains oiseaux nichant et chassent dans les cultures. Sur la commune quelques Busards cendrés et Saint Martin sont encore observés en petit effectifs. On peut aussi entendre l'Alouette des champs dont son chant dans la plaine sonne le retour du printemps.

Divers mammifères affectionnent les plaines agricoles sans pour autant y être strictement inféodés comme le Chevreuil et le Lièvre d'Europe.

Pour ce qui concerne la flore, les bords de cultures et intercultures sont peuplés de nombreuses plantes rudérales annuelles souvent subnitrophiles tandis que des vivaces peuvent être observées au sein des jachères. Parmi les espèces floristiques observées dans les cultures, un cortège est strictement inféodé au système cultural. On les appelle les plantes messicoles c'est à dire des plantes annuelles ayant un cycle biologique comparable à celui des céréales et vivant uniquement dans les systèmes culturaux. Les messicoles font partie des cortèges floristiques les plus menacés en France dont 82 espèces sont présentes en Poitou-Charentes. Sur la commune 6 espèces ont pu être observées dont notamment le Grand Coquelicot, la Pensée des Champs et le Mouron bleu.



Réalisation: P. Guais (DRIE, 2021) Sources: BD Ortho IGN © IGN



© L. Debordès

PÉRIODE DE LA RAVE

la Piéride de la Rave est un papillon très fréquent des cultures. Cette espèce pond sur un grand nombre de brassicacées notamment la Moutarde des champs et le Colza.



© C. Blouin

VANNEAU HUPPÉ

Il n'est pas rare de voir ce très bel oiseau, à longue huppe noire dressée, en hivernage dans les champs dénudés de Sainte-Néomaye.



© DSNE

PENSÉE DES CHAMPS

Cette jolie petite Pensée est une espèce messicole assez commune des bords de champs.



© L. Debordès

GRAND COQUELICOT

Messicole la plus commune des bords de champs, elle est parfois abondante dans les cultures extensives, donnant une belle tonalité rouge à celles-ci.



© E. Souchard

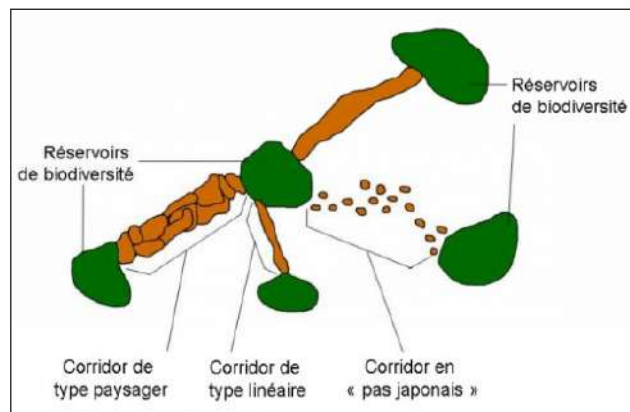
BELETTE

Plus petit mustélide carnivore des Deux-Sèvres (ne dépassant pas les 30 cm), cette espèce est plutôt généraliste mais se croise toute de même principalement dans les secteurs de plaine comme de bocage, là où les campagnols et mulots qui figurent à son menu sont présents.

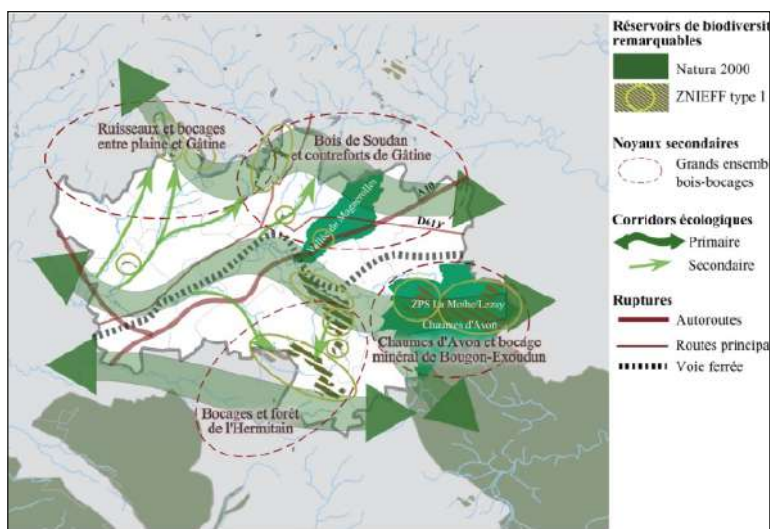
ZONES D'INTÉRÊT MAJEUR ET MENACES

La commune comporte plusieurs trames, connectées à plus large échelle notamment du Haut Val de Sèvre, avec localisation de réservoirs comme de corridors :

- Réservoirs biologiques
 - o Vallée de la Sèvre niortaise
- Corridors biologiques
 - o Corridor primaire de la Sèvre niortaise
 - o Corridors diffus de pelouses sèches et de plaine
- Eléments fragmentants
 - o Zones urbanisées denses
 - o 2 zones de conflit/rupture (route départementale, voie ferrée)
 - o 5 à 6 obstacles à l'écoulement



Le réservoir biologique de la Sèvre a été particulièrement visé dans ce projet (achat, expertises, aménagements), ainsi que le corridor diffus de plaine (replantations) et la fragmentation liée à l'enveloppe urbaine (gîtes artificiels, sciences participatives notamment sur la fauche tardive...).



Si Sainte-Neomaye compte un grand nombre d'espèces patrimoniales, la commune n'est pas à l'abri de la poursuite de sa dégradation généralisée, avec des modifications d'occupation des sols qui mettent en péril les espaces semi-naturels où la présence de la biodiversité est indispensable aux équilibres naturels :

- Le bocage est devenu très relictuel sur la commune, et doit être conservé avec son élevage qui l'a créé et l'entretient. Avec la régression du bocage, ce sont ses haies, arbres têtards, prairies permanentes et mares qui sont menacées ... patrimoine légué par nos éleveurs
- Le linéaire des cours d'eau du département connaît des ruptures d'écoulements et des assècs mettant en péril la reproduction des poissons, notamment le Brochet (qui a besoin de période durable d'inondations). Ceci est à mettre en lien avec une pression accrue sur les usages de l'eau mais aussi une moins grande capacité des vallées, suite à la disparition de plus de 2/3 de ses zones humides, à constituer des éponges naturelles permettant de relarguer en période d'étiage le surplus cumulé dans l'hiver.
- En plaine, on trouve encore quelques plantes messicoles, comme les coquelicots ou le Bleuets, dans les vastes zones agricoles mais l'usage de pesticides menace sérieusement leur survie.
- La fragmentation du territoire par les aménagements routiers, l'extension urbaine ... menacent également la biodiversité, tout comme la progression des espèces exotiques envahissantes (Ecrevisse de Louisiane, Ragondin...) profitant de la fragilisation de nos écosystèmes



● ESPÈCES PATRIMONIALES

FRITILLAIRE PINTADE

Cette jolie plante aux grandes fleurs composées de carreaux pourpres à blanchâtres disposés en damier s'observe durant le mois de mars sur des prairies humides à gestion extensive mais aussi dans les sous-bois alluviaux à frais. Sur la commune de Sainte Néomaye, il est possible de l'observer dans la vallée de la Sèvre, où plus de 1 000 pieds ont été recensés en 2021 en aval du pont neuf par DSNE. Elle est quasi-menacée en Poitou-Charentes.



© L. Deborades



© S. Barbier

LAÏCHE MAIGRE

Cette plante vivace de la famille des Cyperacées affectionne les boisements humides à frais des vallées alluviales comme celle de la Sèvre Niortaise. Bien connu du Marais Poitevin, elle l'était aussi dans le Mellois au 20ème siècle. Elle a été observée en 2022 en petit effectif dans la vallée de la Sèvre Niortaise à Sainte-Néomaye. Elle est quasi-menacée en Poitou-Charentes.

CRIQUET ENSANGLANTÉ

Ce criquet est typique des prairies humides. Globalement commun en Deux-Sèvres, il est cependant quasi-menacé par la dégradation et destructions des zones humides qu'il affectionne. Sur Sainte-Néomaye, l'espèce se rencontre principalement dans les prairies et mégaphorbiaies (« friches » humides hautes à Iris..) de la vallée de la Sèvre niortaise.



© L. Deborades

RIVIÈRES ET LEURS VALLÉES



© F. Doré

CUIVRÉ DES MARAIS

Appréciant les prairies humides à marécageuses pâturées, ce papillon pond sur diverses oseilles sauvages. Aujourd'hui menacée du fait notamment de la dégradation et destruction de ces habitats, sa dernière observation sur la commune remonte maintenant à plus d'une vingtaine d'année. La gestion réalisée sur la zone humide du Pont-Neuf lui sera favorable.



© G. Delpon

CORDULIE À CORPS FIN

La larve de cette libellule vit dans le système racinaire des arbres riverains des cours d'eau à eaux calmes. Elle s'observe adulte en été, longeant les rivières pour chasser et garder son territoire. Elle est menacée par la qualité de l'eau des rivières et des ripisylves mais aussi par la qualité des zones humides. A Sainte-Néomaye, elle est présente le long de la Sèvre Niortaise.



© L. Deborades

LOUTRE

Ce mustélidé semi-aquatique et piscivore apprécie tous les types de cours d'eau des petits ruisseaux des têtes de bassins versant jusqu'aux grands cours d'eau de plaine. Difficile à observer de par ses mœurs nocturnes, le marquage de territoire (comme pour nombre de mammifères) par ses crottes (épreintes) est l'un des principaux indices permettant de détecter sa présence. Protégée au niveau national depuis 1976 et présente sur la majeure partie des cours d'eau du département, cette espèce reste menacée par la qualité des cours d'eau, les assecs, la régression des zones humides et le dérangement. A Sainte-Néomaye, des épreintes indiquaient sa présence sur le ruisseau de l'Hermitain et la Sèvre.

AZURÉ DU SERPOLET

Ce grand azuré vit au sein de pelouses sèches, friches et ourlets thermophiles présentant à la fois de l'Origan (sa principale plante hôte en Deux-Sèvres) mais accueillant aussi certaines fourmis indispensables pour son cycle de vie ! Encore bien présent localement en sud et nord Deux-Sèvres, il reste menacé par l'abandon des pratiques pastorales entretenant ses milieux ou la conversion de ceux-ci en cultures. Sainte-Néomaye ne déroge pas à la règle où ce papillon n'a plus été vu depuis 20 ans mais pourrait revenir au bénéfice de l'éco-pâturage mené le long de l'A10 !



© M. Leuchtman

BLEUET

Le cortège des plantes messicoles fait partie d'un des cortèges les plus menacés de France, dont font partie les coquelicots et la Pensée des champs, en raison de l'intensification de l'agriculture dans les zones cultivées (agrandissement des parcelles cultivées, pesticides, travail du sol...). Cette espèce reste cependant commune par endroits, sur des bordures de champs. Symbole de la mémoire et de la solidarité envers les anciens combattants, les victimes de guerre, les veuves et les orphelins ; dans le langage des fleurs, le bleuët symbolise la richesse, l'amour timide ou la délicatesse.



© S. Barbier

PLAINES AGRICOLES

BUSARD CENDRÉ

Ce rapace migrateur est présent en Deux-Sèvres durant la période printemps-été. Il chasse et niche au sein des champs de céréales, notamment dans le paysage de plaine du Haut Poitou qui est présent sur le plateau néomadien.



© A. Boissinot

LINOTTE MÉLODIEUSE

Ce passereau de taille moyenne est facilement reconnaissable en plumage nuptial pour les mâles avec des plumes rouge écarlate sur la poitrine et sur le front. Cette espèce vit principalement au sein des milieux ouverts parsemés de buissons et/ou de haies et peut être observée sur les secteurs bocagers, dans le village et les hameaux et dans la vallée de la Sèvre Niortaise de la commune.

GENETTE

Ce mammifère carnivore arboricole aux mœurs nocturnes très discrètes présente un pelage gris clair tacheté de noir et une longue queue cylindrique. L'espèce affectionne les milieux bocagers notamment les haies bien préservées et les vieux arbres têtards. Plutôt en expansion dans les secteurs de bocage depuis sa protection nationale, cette espèce souffre toutefois de la dégradation des secteurs bocagers en Deux-Sèvres. Sur Sainte-Néomaye, elle est connue du secteur bocager de Chesnaye.



© F. Doré



© L. Debordès

BOCAGE



© L. Debordès

TRITON MARBRÉ

C'est un triton de grande taille pouvant mesurer jusqu'à 16 cm, de coloration marbrée de vert, parfois jaunâtre ou brunâtre, sur un fond noirâtre sur sa face supérieure. Le mâle reproducteur possède une crête dorsale. Cet amphibien fréquente les milieux bocagers et forestiers présentant un réseau de mares et plans d'eau peu poissonneux favorables pour leur reproduction. Quasi-menacée en Poitou-Charentes, il est connu aux Ouches à Sainte-Néomaye.



© L. Debordès

SONNEUR À VENTRE JAUNE

Ce petit crapaud de 5 cm est caractéristique par ses pupilles en forme de cœur et son ventre bigarré de jaune-orangé. Pionnier, il apprécie les réseaux denses de petites pièces d'eau sans trop de végétation, se réchauffant rapidement et peu profondes (petite mares, ornières, suintements, sources, fossés, flaques) situées dans un système bocager ou forestier. Très rare et menacée dans les Deux-Sèvres, il est limite ici en limite de son aire de répartition. Une population relictuelle de cette espèce est présente dans le secteur des Ouches à Sainte-Néomaye, préservée.



© A. Boissinot

COULEUVRE D'ESCULAPE

Cette grande couleuvre pouvant atteindre 1m 50 à 60 présente une coloration d'aspect marron avec une partie ventrale généralement jaunâtre, jaune citron ou verdâtre. Ce serpent est arboricole et fréquente les milieux principalement bocagers. Il se reproduit en mai, avec une ponte en août tandis que les jeunes naissent durant le mois de Septembre. La dégradation voire destruction des milieux bocagers sont l'un de facteurs menaçant cette espèce. La mortalité routière est également très élevée !

ESPÈCES PATRIMONIALES



© A. Boissinot

BLEUET

Le cortège des plantes messicoles fait partie d'un des cortèges les plus menacés de France, dont font partie les coquelicots et la Pensée des champs, en raison de l'intensification de l'agriculture dans les zones cultivées (agrandissement des parcelles cultivées, pesticides, travail du sol...). Cette espèce reste cependant commune par endroits, sur des bordures de champs. Symbole de la mémoire et de la solidarité envers les anciens combattants, les victimes de guerre, les veuves et les orphelins ; dans le langage des fleurs, le bleuët symbolise la richesse, l'amour timide ou la délicatesse.



© L. Debordes

SONNEUR À VENTRE JAUNE

Ce petit crapaud de 5 cm est caractéristique par ses pupilles en forme de cœur et son ventre bigarré de jaune-orangé. Pionnier, il apprécie les réseaux denses de petites pièces d'eau sans trop de végétation, se réchauffant rapidement et peu profondes (petite mares, ornières, suintements, sources, fossés, flaques) situées dans un système bocager ou forestier. Très rare et menacée dans les Deux-Sèvres, il est limite ici en limite de son aire de répartition. Une population relictuelle de cette espèce est présente dans le secteur des Ouches à Sainte-Néomaye, préservée.

BUSARD CENDRÉ

Ce rapace migrateur est présent en Deux-Sèvres durant la période printemps-été. Il chasse et niche au sein des champs de céréales, notamment dans le paysage de plaine du Haut Poitou qui est présent sur le plateau néomadien.



© S. Barbier



LINOTTE MÉLODIEUSE

Ce passereau de taille moyenne est facilement reconnaissable en plumage nuptial pour les mâles avec des plumes rouge écarlate sur la poitrine et sur le front. Cette espèce vit principalement au sein des milieux ouverts parsemés de buissons et/ou de haies et peut être observée sur les secteurs bocagers, dans le village et les hameaux et dans la vallée de la Sèvre Niortaise de la commune.

© A. Boissinot



COULEUVRE D'ESCULAPE

Cette grande couleuvre pouvant atteindre 1m 50 à 60 présente une coloration d'aspect marron avec une partie ventrale généralement jaunâtre, jaune citron ou verdâtre. Ce serpent est arboricole et fréquente les milieux principalement bocagers. Il se reproduit en mai, avec une ponte en août tandis que les jeunes naissent durant le mois de Septembre. La dégradation voire destruction des milieux bocagers sont l'un de facteurs menaçant cette espèce. La mortalité routière est également très élevée !

© F. Doré



© M. Leuchtmann

AZURÉ DU SERPOLET

Ce grand azuré vit au sein de pelouses sèches, friches et ourlets thermophiles présentant à la fois de l'Origan (sa principale plante hôte en Deux-Sèvres) mais accueillant aussi certaines fourmis indispensables pour son cycle de vie ! Encore bien présent localement en sud et nord Deux-Sèvres, il reste menacé par l'abandon des pratiques pastorales entretenant ses milieux ou la conversion de ceux-ci en cultures. Sainte-Néomaye ne déroge pas à la règle où ce papillon n'a plus été vu depuis 20 ans mais pourrait revenir au bénéfice de l'éco-pâturage mené le long de l'A10 !

FRITILLAIRE PINTADE

Cette jolie plante au grandes fleurs composées de carreaux pourpres à blanchâtres disposés en damier s'observe durant le mois de mars sur des prairies humides à gestion extensive mais aussi dans les sous-bois alluviaux à frais. Sur la commune de Sainte-Néomaye, il est possible de l'observer dans la vallée de la Sèvre, où plus de 1 000 pieds ont été recensés en 2021 en aval du pont neuf par DSNE. Elle est quasi-menacée en Poitou-Charentes.



© L. Deborde



© F. Doyé

CUIVRÉ DES MARAIS

Appréciant les prairies humides à marécageuses pâturées, ce papillon pond sur diverses oseilles sauvages. Aujourd'hui menacée du fait notamment de la dégradation et destruction de ces habitats, sa dernière observation sur la commune remonte maintenant à plus d'une vingtaine d'année. La gestion réalisée sur la zone humide du Pont-Neuf lui sera favorable.

CORDULIE À CORPS FIN

La larve de cette libellule vit dans le système racinaire des arbres riverains des cours d'eau à eaux calmes. Elle s'observe adulte en été, longeant les rivières pour chasser et garder son territoire. Elle est menacée par la qualité de l'eau des rivières et des ripisylves mais aussi par la qualité des zones humides. A Sainte-Néomaye, elle est présente le long de la Sèvre Niortaise.



© G. Delport



© L. Deborde

LOUTRE

Ce mustélide semi-aquatique et piscivore apprécie tous les types de cours d'eau des petits ruisseaux des têtes de bassins versant jusqu'aux grands cours d'eau de plaine. Difficile à observer de par ses mœurs nocturnes, le marquage de territoire (comme pour nombre de mammifères) par ses crottes (épreintes) est l'un des principaux indices permettant de détecter sa présence. Protégée au niveau national depuis 1976 et présente sur la majeure partie des cours d'eau du département, cette espèce reste menacée par la qualité des cours d'eau, les assècs, la régression des zones humides et le dérangement. A Sainte-Néomaye, des épreintes indiquaient sa présence sur le ruisseau de l'Hermitain et la Sèvre.



GENETTE

Ce mammifère carnivore arboricole aux mœurs nocturnes très discrètes présente un pelage gris clair tacheté de noir et une longue queue cylindrique. L'espèce affectionne les milieux bocagers bien préservés et les vieux arbres têtards. Plutôt en expansion dans les secteurs de bocage depuis sa protection nationale, cette espèce souffre toutefois de la dégradation des secteurs bocagers en Deux-Sèvres. Sur Sainte-Néomaye, elle est connue du secteur bocager de Chesnaye.



© L. Deborde

TRITON MARBRÉ

C'est un triton de grande taille pouvant mesurer jusqu'à 16 cm, de coloration marbrée de vert, parfois jaunâtre ou brunâtre, sur un fond noirâtre sur sa face supérieure. Le mâle reproducteur possède une crête dorsale. Cet amphibien fréquente les milieux bocagers et forestiers présentant un réseau de mares et plans d'eau peu poissonneux favorables pour leur reproduction. Quasi-menacée en Poitou-Charentes, il est connu aux Ouches à Sainte-Néomaye.

LAÏCHE MAIGRE

Cette plante vivace de la famille des Cyperacées affectionne les boisements humides à frais des vallées alluviales comme celle de la Sèvre Niortaise. Bien connu du Marais Poitevin, elle l'était aussi dans le Mellois au 20ème siècle. Elle a été observée en 2022 en petit effectif dans la vallée de la Sèvre Niortaise à Sainte-Néomaye. Elle est quasi-menacée en Poitou-Charentes.



© S. Barbier



© L. Deborde

CRIQUET ENSANGLANTÉ

Ce criquet est typique des prairies humides. Globalement commun en Deux-Sèvres, il est cependant quasi-menacé par la dégradation et destructions des zones humides qu'il affectionne. Sur Sainte-Néomaye, l'espèce se rencontre principalement dans les prairies et mégaphorbiaies (« friches » humides hautes à Iris..) de la vallée de la Sèvre niortaise.



© L. Deborde

● ACTIONS RÉALISÉES SUR LE TERRITOIRE

Sainte-Néomaye fait partie des communes les plus dynamiques et constantes en termes de préservation de l'environnement et de sa biodiversité des Deux-Sèvres !

Ceci s'illustre notamment par de nombreuses démarches engagées par la commune depuis la fin des années 2000, avec :

ARRET DES PESTICIDES :

« Terre Saine », Label Régional 4 papillons depuis 2008, pour son action progressive puis d'arrêt d'utilisation de pesticides sur la commune, et ce bien avant l'obligation nationale, ce qui lui a valu d'obtenir le label national remis par le ministère de la transition énergétique début 2020



► Sainte-Néomaye. Pour zéro pesticide quatre papillons obtenus par la commune

Depuis dix ans, la commune et ses agents techniques se sont investis dans une démarche de réduction d'emploi de désherbant. Ce travail a porté ses fruits puisqu'en 2009, la commune a obtenu deux papillons dans le cadre de la charte Terre saine.

Désormais, elle vient de franchir un cap en obtenant quatre papillons fin 2016 puisque depuis un an et demi, elle n'utilise plus du tout de pesticides, y compris au stade et au cimetière. « En 10 ans, nous sommes passés de 1071 de pesticides à zéro aujourd'hui » explique le maire Roger Largeaud.

Les panneaux d'entrée de commune vont donc bientôt recevoir le sticker sur le 4^e papillon.

« Il a fallu revoir l'organisation du travail, surtout au printemps » ajoute Jérôme Boinot, responsable des services techniques. « Il a fallu réaménager certaines zones comme le jardin public, mettre des gravillons, arracher les haies de laurier au profit de fleurs, insister celui-ci. Le regard des gens a changé, l'œil s'habitue aux bas côtés en herbe mais il faut que ça rentre dans l'état d'esprit des gens, en y allant progressivement ».

« De toute façon, les communes sont obligées d'utiliser zéro pesticide depuis le 1^{er} janvier et il en sera



Sainte-Néomaye, une des premières communes des Deux-Sèvres à obtenir quatre papillons.

Co. 101ch/117 - 4383

de même pour les particuliers en 2019 ».

« L'agence de l'eau Loire Bretagne et le Département ont subventionné 60 % de l'achat nécessaire de deux machines de désherbage » rajoute le maire car « il faut gagner petit à petit en temps de travail ».

Un partenariat avec Deux-Sèvres Nature environnement est à l'étude pour apposer des affichages dans des espaces où les orties sont volontairement conservées pour les papillons.

ECONOMIE D'ENERGIE :

La commune a obtenu une subvention de la Région en 2014 suite à un important travail d'audit énergétique et aux efforts réalisés ayant conduits à d'importantes économies d'énergies :

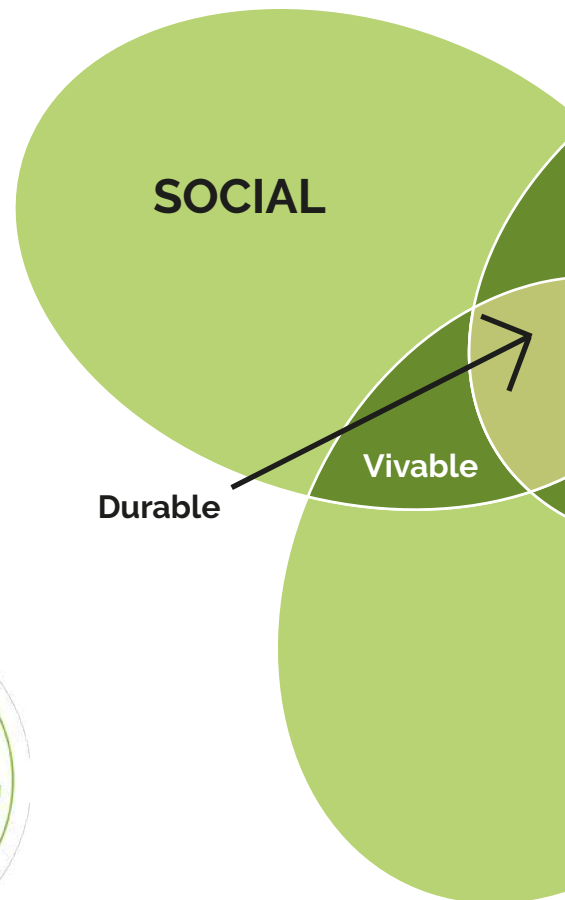
- nous n'avons plus de chaufferie émettrice de CO₂
- tous nos bâtiments ont été rénovés avec les contraintes BBC+
- l'éclairage public est éteint à 21h00, les lampadaires sont tous équipés de lampes basse consommation ; depuis 6 ans le renouvellement se fait en lampes à leds ou en solaire. Du 15 av ril au 15 septembre il est complètement éteint.

DECHETS :

Nous limitons la production de déchets : la majorité des tontes se font en mulching (dans déchets verts), nos tailles de bois sont recyclées en paillages pour nos massifs. La cantine a mené un travail de réduction de production de déchets et en valorise une partie en gérant son propre compost

ECONOMIES D'EAU :

Aucun arrosage de nos plantes et massifs qui sont tous composés à 100% de plantes vivaces persistantes, les lavages de véhicules et l'arrosage de jeunes arbres sont réalisés grâce à notre récupérateur d'eau sous l'atelier municipal. Tous nos robinets sont équipés de réducteur de pression.



ALIMENTATION :

Obtention du label « Territoire Bio Engagé » en 2020 pour la qualité de notre cantine scolaire : la cuisine est préparée sur place, les viandes sont toutes bios/locales ou locales.



DEVELOPPEMENT DE LA BIODIVERSITE :

- ARBRES : chaque année, des arbres (remplacement des arbres morts ou tombés et nouvelles plantations) sont plantés. Depuis 2019, un programme annuel de plantations de haies est en place.
- ZONES HUMIDES : les zones humides du territoire sont protégées (inscrite sur le Plan Local d'Urbanisme Intercommunal) et constituent un des axes forts du projet Nature et Transition notamment via l'acquisition et restauration de parcelles
- LOUTRE : la commune a sanctuarisé une de ses nouvelles zones humides
 - o CHAUVES-SOURIS : le Pont Neuf abrite une colonie de chauves-souris qui y est préservée et valorisée via le « Refuge chauve-souris »
 - o ABEILLES : le rucher communal est installé en bord de Sèvre et la commune est candidate au label API CITE.
 - o PELOUSES SECHES : l'écopâturage est mis en place depuis 2018 avec les chèvres de Louise Gautier et son barachèvres sont présentes pour quelques semaines sur le coteau du pont de l'A10 d'Aiript.



Équitable

ECONOMIQUE

Viable

ENVIRONNEMENT

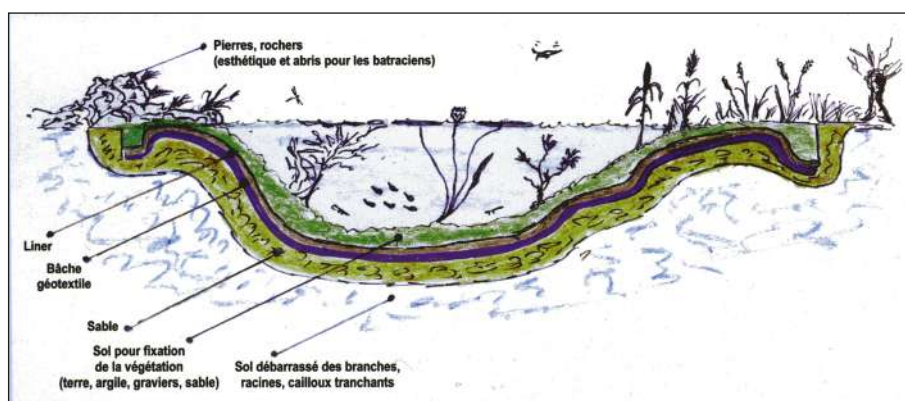
Le programme nature et Transition « Une vallée, un bourg et des chemins de randonnée, terre d'accueil des pollinisateurs » mené entre 2020 et 2023 et présenté au fil de ces pages s'est conclu en 2023 par l'inauguration du sentier et cette plaquette, ainsi que des perspectives.

Ceci est lié à un travail constant réalisé par l'équipe municipale, dont le Conseil Municipal des Jeunes, appuyée par ses services et l'ensemble de l'équipe scolaire, la population et plusieurs partenaires associatifs !

QUELLES ACTIONS MENER POUR CONSERVER LA NATURE ?

Protéger la nature est l'affaire de tous, pour préserver notre santé (notamment psychologique), notre cadre de vie et la planète qui nous accueille. Et ceci à la portée de tous, selon ses moyens et les surfaces que l'on gère ... chaque goutte d'eau du colibri compte. Vous pouvez ainsi, selon le milieu que vous gérez, parmi les principaux conseils

Dans mon jardin	Ne faites pas de votre pelouse un gazon maudit ! Développer différents régimes de tonte : très réguliers pour vos zones de passage, d'autres tondues qu'une fois sur 3, si vous le pouvez une zone tondue que fin d'été ... chacune disposera de son propre cortège de plantes, d'insectes...
	Installez des gîtes artificiels pour la faune : nichoirs pour différentes espèces, gîtes à chauve-souris, tas de bois pour hérisson et crapauds ... mais aussi une spirale à aromatique ... et tant d'autres
	Conservez vos murets en pierre sèche (non jointoyés), limitez les surfaces imperméables ...
	Si il n'y a pas de risque de dérangement, créez une mare
Dans mon potager	Les conseils sont multiples et justifient des ouvrages entiers (compost, travail du sol, proscrire la tourbe...), rendez-vous sur internet ou dans votre librairie
Dans mes haies	Privilégier des arbres et arbustes locaux, qui bénéficient de leurs chaînes alimentaires propres, avec une diversité d'essences forte, ce qui permettra un étalement des périodes de floraison jusqu'au début de l'automne avec le Lierre
	Taillez les arbres en dehors de la période de nidification des oiseaux : du 15 août au 15 mars.
	Conservez des arbres morts, sur pied ou au sol, constituant de véritables gîtes et garde-manger
Sur ma maison	Limitez les éclairages extérieurs, source de pollution lumineuse et perturbant le déplacement de nombreuses espèces
	Installez y aussi des gîtes artificiels
Et la même chose peut être dupliquée sur mon lieu de travail avec les collègues	
Dans mon verger	
Dans mon bocage	Si vous disposez de terres agricoles, favorisez y le maintien d'un élevage, gage de biodiversité, et des haies
En bord de rivière	Le maintien d'une mosaïque de milieux comprenant des prairies humides, boisements spontanés, ronciers ... Ces derniers pourront rejoindre le réseau des havres de paix pour la Loure



Toutes les formes sont permises pour les hôtels à insectes, mais les privilégier de petite taille



Bien sûr, toute action en faveur de l'environnement et en cohérence avec les principes du développement durable sera bénéfique : limiter les déplacements, optimiser son alimentation.

Et mieux la protéger, c'est aussi mieux la connaître ... et ainsi découvrir quelles sont les espèces qui ?

● QUELLE EST LA NATURE DE MA COMMUNE ET MIEUX LA CONNAÎTRE ?



Etre « naturaliste » est à la portée de tous de nos jours et une démarche personnelle de perfectionnement et de patience pour faire de l'émerveillement à les observer une observation = 1 espèce + 1 date + 1 lieu + 1 observateur !

Donc signaler un Hérisson vu dans son jardin, des Crapauds traversant une route, des Mésanges bleues nichant dans vos nichoirs, des chevreuils observés durant une randonnée à Sainte-Néomaye ... sont des observations simples qui, une fois signalées sur un site d'observations naturalistes participatif comme nature79.org (appli Naturalist) font de vous un naturaliste.

Nature79.org, avec 200 000 observations collectées tous les ans par plusieurs milliers de personnes, permet de s'informer (espèces de sa commune, répartition des espèces en Deux-Sèvres, se former à la reconnaissance) et participer par les contributions de tous les volontaires.

Ensuite, au fil des lectures (la bibliographie disponible, papier comme numérique, étant devenue très accessible), des sorties nature avec des naturalistes expérimentés voire des formations, vous serez à même de faire un relevé complet des Amphibiens peuplant votre mare, commencer à dresser la liste des papillons de jour butinant le long de votre chemin de randonnée préféré ...

Les bénévoles et salariés de DSNE au fil de leurs observations ont déjà renseigné de nombreuses informations sur la commune consultables sur nature79.org :

Nombre d'espèces connues				
		en Deux-Sèvres	à Sainte-Néomaye	Espèces les plus fréquemment observées
Botanique	Flore	~2 000		
Vertébrés	Mammifères	40	17	Hérisson d'Europe, Chevreuil européen, Lièvre d'Europe
	Chauves-souris	24	1	Non déterminée - tout reste à observer !
	Oiseaux	311	79	Moineau domestique, Buse variable, Etourneau sansonnet...
	Amphibiens	17	7	Salamandre tachetée, Triton palmé
	Reptiles	10	4	Lézard des murailles, Couleuvre verte et jaune
Invertébrés	Libellules	60	20	Onychogompe à crochets, Caloptéryx éclatant
	Papillons de jour	99	32	Vulcain, Tircis, Piéride de la rave
	Criquets, sauterelles et grillons	60	30	Grande Sauterelle verte, Grillon des champs
	Papillons de nuit	>850	19	Seulement
	Coléoptères	>1 400		Groupe important où presque tout reste à découvrir en 79
	Reste : diptères, hyménoptères, ...	?	?	

De nombreuses restent à découvrir, tout autant qu'à suivre et à permettre leur progression, donc contribuez avec nous à la connaissance de votre patrimoine naturel communal !



PARTENAIRES

Deux-Sèvres Nature Environnement



Créée le 18 février 1969, Deux-Sèvres Nature Environnement a pour objet de participer à l'inventaire des richesses naturelles du département et de concourir à la protection de la nature, de ses ressources pour éviter les destructions du patrimoine naturel et les atteintes à l'environnement. Forte de plus de 330 membres, d'une gouvernance collégiale et de plusieurs commissions, ainsi que d'une équipe professionnelle de 11 salariés, 5 axes d'intervention animent DSNE dans son action au quotidien :

1. Inventorier la biodiversité : >2300 espèces étudiées (Plantes, vertébrés et insectes), 9 atlas et 1 site participatif (nature79.org) , expertise de 10-20 sites par an pour en améliorer la gestion
2. Protéger les espèces et habitats : Création/gestion de la 1ère réserve naturelle régionale (Bocage des Antonins), appui à la création de > 20 sites CEN et >50 ZNIEFF, organisation de Chantiers participatifs, > 250 Refuges Chauves-souris, Havres de paix pour la loutre
3. Sensibiliser par l'échanger : création et animation du calendrier de sorties nature 79, > 1000 élèves sensibilisés via des programmes impliquants et plus de 50-70 sorties et formations naturalistes par an
4. et 5. Lutter contre les atteintes à l'environnement et contribuer au débat citoyen : sur les thématiques fortes du moment et selon ses bénévoles (urbanisme, agriculture, eau, énergies renouvelables...) via les enquêtes publiques, la représentation dans >150 commissions, l'outil Sentinelles de la nature, le signalement d'infractions au code de l'environnement voire des actions en justice



Coordonnées :

48, rue Rouget de Lisle - 79000 NIORT - 05 49 73 37 36 – contact@dsne.org – www.dsne.org
www.nature79.org ; www.bocage-des-antonins.fr

Groupe Ornithologique des Deux-Sèvres



Le Groupe Ornithologique des Deux-Sèvres (GODS), créé en 1981, a pour objet l'étude et la protection des oiseaux sauvages et de leurs milieux dans le département des Deux-Sèvres. Son objet statutaire est le suivant :

- Etudier et protéger les oiseaux sauvages dans le département des Deux-Sèvres
- Coordonner les activités des ornithologues du département
- Assurer des missions de formation et d'information, et d'animation notamment auprès des scolaires
- Publier les résultats des travaux effectués
- Représenter les ornithologues en toute occasion les concernant
- En cas de besoin, dans la mesure où des infrastructures, des projets ou activités de toutes natures situées hors du département des Deux-Sèvres pourraient avoir une incidence directe ou indirecte sur l'avifaune des Deux-Sèvres, l'association pourra engager des actions, notamment juridiques, sur le territoire métropolitain de sa propre initiative ou en appui avec d'autres structures.

Coordonnées :

48, rue Rouget de Lisle - 79000 NIORT - 05 49 09 24 49– contact@ornitho79.org – www.ornitho79.org
www.nature79.org



CPIE de Gâtine poitevine

L'Association pour la Promotion de l'Environnement Ménigoutais a été créée en 1985 et labellisée CPIE en 1988. Née avec le Festival International du Film Ornithologique lancé en 1982, le CPIE de Gâtine poitevine compte aujourd'hui une quinzaine de salariés, sensibilise et forme près de 15 000 personnes chaque année en agissant dans deux domaines d'activités :

- La sensibilisation et l'éducation de tous, scolaires et grand public, à l'environnement
- L'accompagnement des territoires au service des politiques publiques et de projets d'acteurs

L'association est agréée par le Ministère de l'Education nationale « association éducative complémentaire de l'enseignement public », inscrite par l'Académie de Poitiers sur le Répertoire Départemental des Structures Reconnues d'Intérêt Pédagogique (RIP), par la DDCSPP pour l'accueil de mineurs et marquée « Observatoire Local de la Biodiversité » au niveau national.



Coordonnées :

rue du Jardin des sens - Coutières 79340 Les Châteliers Tél : 05 49 69 01 44

Mel : accueil@cpie79.fr - www.cpie79.fr



PROM'HAIES
en Nouvelle-Aquitaine

Prom'Haies

Prom'Haies a été créée en 1989 afin d'agir pour les haies et les arbres champêtres en Nouvelle-Aquitaine. Aujourd'hui, ses démarches bénéficient de la reconnaissance des habitants, des collectivités et des acteurs locaux. Elle emploie actuellement 11 salariés. 4 objectifs sont poursuivis par l'association :

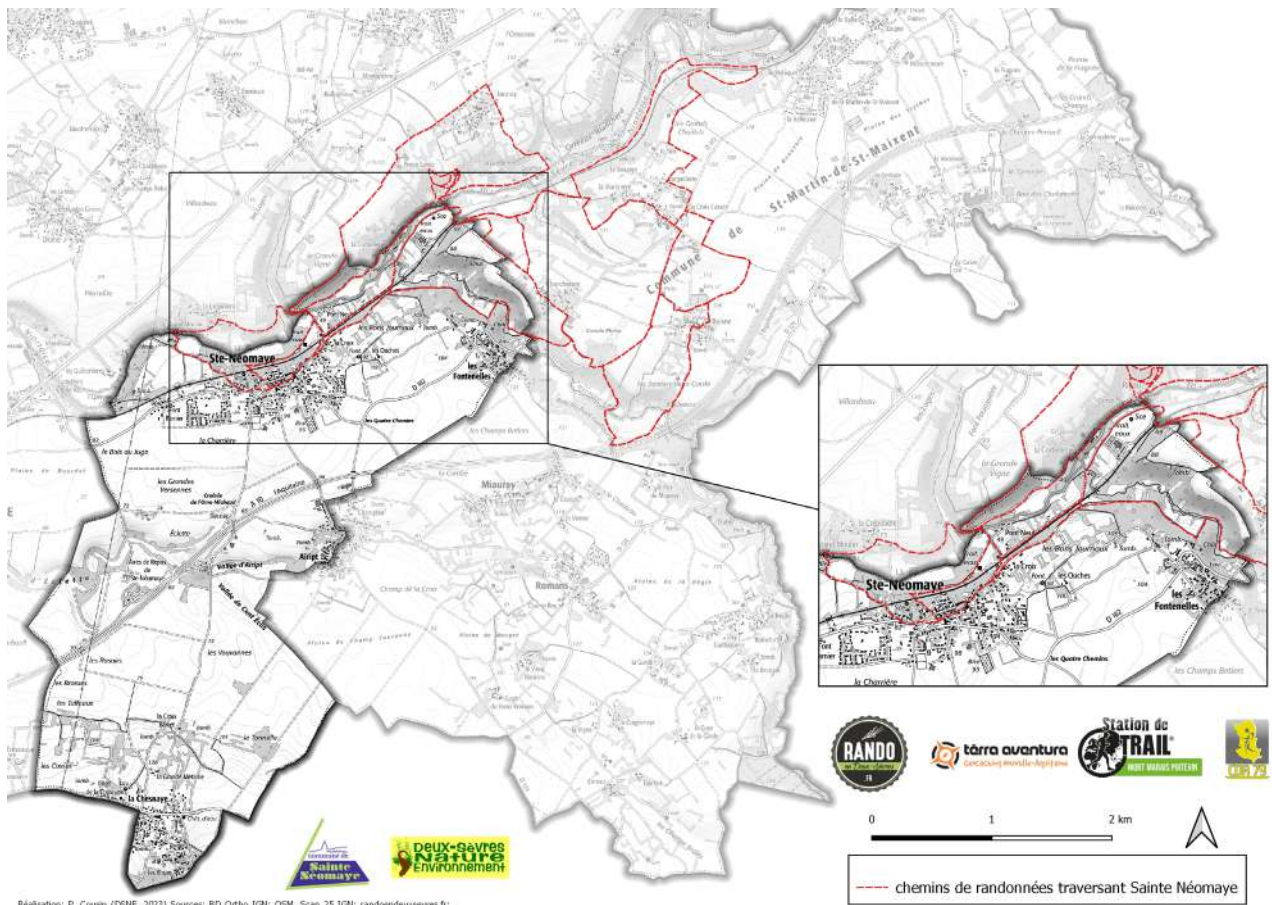
1. Promouvoir et défendre la haie, l'arbre hors-forêt, l'agroforesterie sous toutes ses formes, auprès de tous, auprès des gestionnaires, agriculteurs et collectivités, auprès des usagers, habitants, élèves et étudiants... au niveau national et européen, régional, départemental et local.
2. Accompagner tous les porteurs de projets de plantation, qu'ils soient publics ou privés, dans une dynamique d'écoconception.
3. Apporter notre expertise auprès des collectivités et organismes par des démarches "sur-mesure" en faveur de la connaissance, l'entretien, la gestion et la conservation des haies et de tous les arbres des champs.
4. Réaliser des expérimentations techniques, dans le respect du végétal et de l'environnement.

Coordonnées :

11, allée des châtaigniers 79190 MONTALEMBERT 05 49 07 36 53

contact@promhaies.net - www.promhaies.net

Nos 4 associations ont été, sont et seront des partenaires de la Commune de Sainte-Néomaye pour la mise en œuvre d'actions pour la connaissance, préservation et valorisation de son patrimoine naturel, avec ses habitants !



Réalisation: P. Cousin (DSNE, 2023) Sources: BD Ortho IGN; OSM, Scan 25 IGN; randoendeuxseves.fr;



Publication
réalisée par



Avec le soutien
financier

